

Infoparlement

NOUVEAU MOUVEMENT EUROPÉEN SUISSE

SESSION DE PRINTEMPS 2019

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de printemps du Parlement. Pendant cette session, différents textes importants concernant le futur de la politique européenne suisse seront traités.

Chères et chers parlementaires,

Le Nouveau mouvement européen Suisse (Nomes) a le plaisir de vous présenter un aperçu des questions de politique européenne inscrites au programme de la session de printemps 2019.

Lors de la dernière session, le Conseil aux Etats s'est prononcé en faveur – sauf observations – du milliard dit de cohésion ([18.067](#) et [18.068](#)). C'est maintenant aux conseillères nationales et conseillers nationaux de s'exprimer sur cette question qui revêt une grande importance pour le futur de la coopération entre la Suisse et l'Union européenne. Le Nomes préconise l'octroi d'une deuxième contribution suisse à certains Etats membres de l'Union européenne. De cette façon, nous participons au développement et à la consolidation de la démocratie, ainsi qu'à la transition vers une économie sociale de marché en Europe centrale et orientale. Le crédit-cadre destiné à soutenir la gestion des migrations dans les pays particulièrement concernés est également, aux yeux du Nomes, très pertinent. Ces crédits alloués servent les intérêts propres de la Suisse. Un retard ou un non-paiement constitueraient incontestablement une mauvaise décision.

Enfin, la publication du rapport du Conseil fédéral sur les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen ([19.018](#)) permet de resouligner l'importance de l'accord de Schengen pour les Etats membres de l'UE et la Suisse. Cet accord a pour but de simplifier les déplacements à l'intérieur de l'"espace Schengen" sans compromettre la sécurité de ses quelque 500 millions d'habitant-e-s. En particulier, le système d'information Schengen (SIS) s'est révélé important et efficace. En effet, il fournit aux autorités nationales les informations les plus récentes sur les personnes recherchées, disparues ou faisant l'objet d'une interdiction d'entrée par la police et sur les objets volés (véhicules ou cartes d'identité par exemple). Le SIS est aujourd'hui devenu l'instrument de recherche central dans l'espace Schengen. Sans lui, les forces de police suisses seraient "aveugles".

Le Nomes vous souhaite une excellente session de printemps.

CALENDRIER

CN : traité au Conseil national
 CE : traité au Conseil des Etats
 En **gras** : objets principaux

Première semaine			Recommandation de vote
04/03/2019 14h30-19h00	CN	Sécurité, sûreté et services lors des matches de football et autres manifestations sportives. Convention du Conseil de l'Europe. (18.059)	Approuver
		Iv.pa. Schneider-Schneiter. Stop à l'îlot de cherté en Suisse. Abolir les frais d'itinérance pour sauvegarder l'économie, le commerce et le tourisme dans notre pays. (18.059)	Approuver
04/03/2019 16h15-20h00	CE	Politique économique extérieure 2018. Rapport. (19.008)	-
07/03/2019 08h15-13h00	CE	Accord conclu entre la Suisse et l'Union européenne sur le couplage de leurs systèmes d'échange de quotas d'émission. Approbation de la mise en œuvre (modification de la loi sur le CO2). (17.073)	Pas de recommandation

Deuxième semaine			Recommandation de vote
13/03/2019 08h15-13h00	CE	Rapport de politique extérieure 2018. (17.073)	-
		Mo. Minder. Le Conseil fédéral ne doit pas signer l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE. (18.4283)	Rejeter
		Ip. Vonlanthen. Report de la conclusion de l'accord-cadre avec l'UE et érosion insidieuse de la voie bilatérale. Combien coûteraient les scénarios de rechange ? (18.4283)	-

		Po. Janiak. Préserver les intérêts de la Suisse face à la régulation renforcée de la navigation internationale du Rhin par l'UE. (18.3750)	Pas de recommandation
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------

Troisième semaine			Recommandation de vote
18/03/2019 14h30-19h00	CN	Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE. (18.067)	Approuver
		Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration ; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE). (18.068)	Approuver
19/03/2019 08h15-13h00	CE	Développement de l'acquis de Schengen. Reprise des bases juridiques en vue de la création et de l'utilisation du système d'entrée et de sortie EES. (18.087)	Approuver
21/03/2019 08h00-13h00, 15h00-19h00	CN	Rapport de politique extérieure 2018. (19.009)	-
		Les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3896 (Groupe S). (19.018)	-
		Politique économique extérieure 2018. Rapport. (19.008)	-
		Mo. Conseil d'Etat (Müller Philip). Mise en œuvre stricte et efficace de l'obligation de communiquer les postes vacants. (18.3407)	Pas de recommandation

		Mo. Conseil des Etats (Abate). Optimisation des mesures d'accompagnement. Modification de l'article 2 de la loi sur les travailleurs détachés. (18.3473)	Rejeter
22/03/2019 08h00- 11h00	CN	Iv. Ct. TI. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1). (15.320)	Rejeter
		Iv. Ct. TI. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2). (15.321)	Rejeter

PRINCIPAUX OBJETS

Conseil national

Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE. ([18.067](#))

Lundi 18 mars 2019, 14h30-19h00

Statut : Traité par le Conseil des Etats

Texte : « Par le présent message, le Conseil fédéral propose deux arrêtés fédéraux. Le premier prévoit d'allouer un montant de 1046,9 millions de francs en faveur des treize pays ayant adhéré à l'UE à partir de 2004 (UE-13) afin de réduire les disparités économiques et sociales (crédit-cadre pour la cohésion). Quant au deuxième arrêté fédéral, il prévoit d'allouer un montant de 190 millions de francs afin de financer des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration) non seulement dans l'UE-13, mais également dans les autres pays de l'Union européenne. Ces deux crédits-cadres, auxquels s'ajoutent les charges propres de l'administration fédérale pour un montant de 65,1 millions de francs, constituent ensemble la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE d'un montant de 1302 millions de francs sur dix ans. »

Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration ; deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE). ([18.068](#))

Lundi 18 mars 2019, 14h30-19h00

Statut : Traité au Conseil des Etats

Texte : « La présente révision de la loi sur l'asile vise à conférer au Conseil fédéral la compétence de conclure des accords internationaux sur le versement de contributions à certains Etats membres de l'UE ou à des organisations internationales pour mettre en œuvre le crédit-cadre pour la migration se rapportant à la deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE. »

Commentaire au sujet des deux objets : *Le Nomes préconise l'octroi d'une deuxième contribution suisse à certains Etats de l'Union européenne. De cette façon, la Suisse contribue au développement et à la consolidation de la démocratie ainsi qu'à la transition vers une économie sociale de marché en Europe centrale et orientale. Les principaux thèmes choisis nous semblent judicieux dès lors qu'ils permettent à de nombreuses personnes de d'envisager un avenir dans la dignité et la sécurité. Il s'agit, notamment, du crédit-cadre destiné à soutenir la gestion de la migration dans les pays particulièrement concernés, avec pour objectif concret l'amélioration des procédures d'asile, d'accueil et de retour. Le Nomes tient par ailleurs à souligner que cette deuxième contribution à certains Etats de l'Union européenne ne doit en aucun cas être perçue comme un cadeau octroyé par la Suisse, qui a au contraire beaucoup à y gagner. Nous participons, en effet, au développement du marché intérieur, dont nous bénéficions largement. Ces aides financières servent ainsi directement les intérêts et objectifs de la politique extérieure de la Suisse. Elles doivent être mises en œuvre sans délai.*

Les conséquences économiques et financières de l'association de la Suisse à Schengen. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 15.3896 (Groupe S). ([19.018](#))

Judi 21 mars 2019, 8h30-13h00, 15h00-19h00

Statut : Non encore traité au Conseil

Texte : « Lors de sa séance du 21 février 2018, le Conseil fédéral a adopté un rapport sur les conséquences économiques et financières de Schengen/Dublin. Selon les conclusions de ce rapport, la Suisse bénéficie de son association aux accords de Schengen et de Dublin tant économiquement que financièrement. Le visa Schengen et la circulation facilitée des voyageurs grâce à la suppression des contrôles systématiques aux frontières intérieures ont un impact important sur l'économie suisse, en particulier dans les régions frontalières et pour le secteur du tourisme. Les économies que permet Dublin dans le domaine de l'asile ont elles aussi une influence positive sur le bilan financier. »

Commentaire : *Le Nomes partage l'avis du Conseil fédéral et souligne l'importance pour les Etats membres de l'Union européenne et la Suisse de l'accord de Schengen. Ce dernier a pour but de simplifier les déplacements à l'intérieur de l'"espace Schengen" sans compromettre la sécurité de ses quelque 420 millions d'habitants. Les contrôles de personnes entre États membres de Schengen, c'est-à-dire aux*

frontières intérieures, ont donc été en principe supprimés, ce qui a permis de faciliter considérablement la mobilité des personnes et des marchandises. Dans le même temps, des mesures visant à renforcer la sécurité intérieure ont été prises. Elles ont depuis fait leurs preuves. En particulier, le système d'information Schengen (SIS) s'est révélé important et efficace. En effet, il fournit aux autorités nationales les informations les plus récentes sur les personnes recherchées, disparues ou faisant l'objet d'une interdiction d'entrée par la police et sur les objets volés (véhicules ou cartes d'identité par exemple). Le SIS est aujourd'hui devenu l'instrument de recherche central dans l'espace Schengen. Sans lui, les forces de police suisses seraient "aveugles".

Conseil des Etats

Mo. Minder. Le Conseil fédéral ne doit pas signer l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE. (18.4283)

Mercredi 13 mars 2019, 8h15-13h00

Statut : Non encore traité au Conseil

Texte : « Le Conseil fédéral est chargé de ne pas parapher ni signer l'accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne (Accord facilitant les relations bilatérales entre l'Union européenne et la Confédération suisse dans les parties du marché intérieur auxquelles la Suisse participe). »

Commentaire : *Le Nomes soutient l'accord institutionnel tel que négocié, l'estimant dans l'intérêt de la Suisse. En effet, il permet, entre autres, une plus grande participation à l'élaboration des décisions au niveau européen et garantit l'accès au marché unique. Le Nomes reconnaît la validité de certaines préoccupations exprimées, notamment en matière de mesures d'accompagnement, et plaide pour l'élaboration de solutions internes. Ainsi, le Nomes appelle le Conseil fédéral à pleinement assumer ses responsabilités et signer l'accord institutionnel. Il est temps que le gouvernement ouvre la voie à une discussion ouverte au Parlement et au sein de la population. Il en va de sa responsabilité de construire un consensus interne et de mobiliser l'opinion pour créer les conditions du succès, tant avec l'Union européenne qu'au niveau national. Nous avons besoin d'un débat ouvert et honnête sur la forme que doivent prendre les relations entre la Suisse et l'Union européenne. Le Nomes continuera à soutenir les moyens adéquats permettant la poursuite du développement de l'intégration européenne de la Suisse. L'accord institutionnel n'est à cet égard qu'une étape et l'option d'une adhésion de la Suisse à l'Union européenne doit donc être débattue sans tabou.*

Contact et information



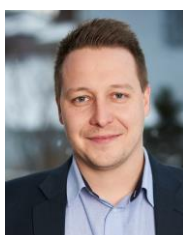
François Cherix
Coprésident du Nomes
francois.cherix@europa.ch



Martin Naef
Coprésident du Nomes
martin.naef@europa.ch



Raphaël Bez
Secrétaire général
du Nomes
Tél. 031 302 35 36
raphael.bez@europa.ch



Lukas Wegmüller
Secrétaire général
du Nomes
Tél. 031 302 35 36
lukas.wegmueller@europa.ch

Nouveau mouvement européen Suisse

Scheibenstrasse 29, CP 481

3000 Berne 22

Tél. 031 302 35 36

www.europe.ch

